



Recommandation sur la gestion des crises du norovirus, étapes finales des négociations de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et l'initiative pour la résilience de l'eau

CCA 2024-7

Août 2024



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Recommandation sur la gestion des crises du norovirus, étapes finales des négociations de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et l'initiative pour la résilience de l'eau

Sommaire

Sommaire 2

1. Contexte 3

2. Justification..... 3

3. Recommandations..... 4



Recommandation sur la gestion des crises du norovirus, étapes finales des négociations de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et l'initiative pour la résilience de l'eau

1. Contexte

Avec la stratégie « De la ferme à la table »¹ et les orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la période 2021-2030², l'Union européenne et ses États membres ont adopté des objectifs ambitieux pour le développement de l'aquaculture et, notamment des espèces non alimentaires et de faible niveau trophique ayant une empreinte environnementale plus faible, y compris les mollusques bivalves, ainsi que pour l'augmentation de la production biologique.

La production de coquillages, leur santé et leur qualité sanitaire dépendent étroitement de la qualité des eaux côtières et de transition. Les objectifs ambitieux fixés par l'UE et ses États membres pour développer l'aquaculture doivent s'accompagner d'un soutien adéquat au secteur existant en fournissant les conditions environnementales appropriées et en protégeant les eaux conchylicoles.

Le rejet dans l'environnement d'eaux usées non (suffisamment) traitées est un obstacle au développement de la conchyliculture et à sa contribution aux objectifs de transition vers un approvisionnement alimentaire plus durable.

En octobre 2022, la Commission européenne a proposé une refonte complète de la directive de l'UE sur le traitement des eaux urbaines résiduaires³, dans le cadre d'un ensemble de réformes législatives s'inscrivant dans le plan d'action « Zéro pollution ». En janvier 2024, les co-législateurs, le Conseil de l'UE et le Parlement européen, sont parvenus à un accord sur la nouvelle directive⁴.

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) se félicite de l'accord politique trouvé par les co-législateurs sur la refonte de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et appelle à une finalisation rapide de son adoption. Toutefois, le CCA souhaite attirer l'attention sur plusieurs points importants concernant la qualité des eaux conchylicoles.

2. Justification

La qualité de l'eau est essentielle à la conchyliculture et déterminante pour la santé et la qualité sanitaire des coquillages. La récente crise du norovirus en France⁵, survenue pendant la période des fêtes pendant laquelle les producteurs d'huîtres réalisent normalement 70 % de leur chiffre d'affaires annuel, souligne de manière frappante les liens étroits entre le changement climatique, la pollution de l'eau et la santé humaine. L'impact négatif en termes d'image pour les producteurs d'huîtres, et plus généralement pour le secteur conchylicole, perdure plus longtemps et s'étend géographiquement au-delà des fermetures administratives affectant 25 zones de production d'huîtres en France. La confiance des consommateurs n'est pas encore rétablie et les ventes restent gravement impactées. Les producteurs irlandais sont eux aussi régulièrement confrontés à des situations similaires, avec des contaminations de leurs huîtres par des norovirus dus au rejet d'eaux usées insuffisamment traitées.

¹ Communication de la Commission européenne, COM(2020) 381 final, [Stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement](#)

² Communication de la Commission européenne, COM/2021/236 final [Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la période 2021-2030](#)

³ Communiqué de presse, Commission européenne, 26 octobre 2022 - [Pacte vert pour l'Europe : la Commission propose des règles pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau](#)

⁴ Communiqué de presse, Commission européenne, 29 janvier 2024 - [La Commission se félicite de l'accord provisoire sur une gestion plus rigoureuse et plus rentable des eaux urbaines résiduaires](#)

⁵ « [S'attaquer aux contaminations ostréicoles](#) », Question parlementaire et réponse du gouvernement, Assemblée nationale, France, 13 mars 2024



Recommandation sur la gestion des crises du norovirus, étapes finales des négociations de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et l'initiative pour la résilience de l'eau

Bien que le secteur conchylicole respecte les normes sanitaires les plus strictes et déploie des efforts considérables pour prévenir les contaminations des consommateurs en investissant dans des solutions de contrôle et de traitement améliorées, il est indispensable de s'attaquer au problème à la source, conformément au principe du pollueur-payeur.

La contamination des coquillages par le norovirus n'est qu'un exemple de l'impact de la pollution de l'eau sur les coquillages. Les contaminants chimiques tels que les dioxines, les polychlorobiphényles, les métaux lourds (notamment le plomb, le mercure, le cadmium et l'arsenic) ainsi que les hydrocarbures aromatiques polycycliques présents dans les eaux environnantes sont également problématiques pour la santé des coquillages et leur qualité sanitaire. L'impact des micropolluants sur la santé et la croissance des coquillages est de plus en plus évident⁶.

Un traitement approprié des eaux usées urbaines et la prévention des rejets d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées dans l'environnement peuvent permettre de résoudre ces problèmes et d'améliorer considérablement la qualité de l'eau dans les zones de production de coquillages.

3. Recommandations

Pour la Commission européenne :

- Fournir aux États membres des orientations adéquates pour la transposition et la mise en œuvre de la présente directive en ce qui concerne les zones de production de coquillages, en accordant une attention particulière aux dispositions concernant les points suivants :
 - La surveillance des eaux usées urbaines doit être renforcée en incitant les pays producteurs de coquillages à inclure les norovirus parmi les paramètres à analyser dans les eaux usées, tout en leur donnant les orientations nécessaires sur les protocoles d'analyse afin d'évaluer l'efficacité des traitements des eaux usées pour la réduction des charges de norovirus ;
 - L'évaluation et la gestion des risques doivent garantir une prise en compte adéquate des zones de production de coquillages et la mise en œuvre de mesures efficaces de traitement des eaux usées pour préserver la qualité de l'eau dans ces zones et la rendre pleinement conforme ;

⁶ [Microplastics and seafood: lower trophic organisms at highest risk of contamination \[Microplastiques et fruits de mer : les organismes de niveau trophique inférieur sont les plus exposés au risque de contamination\]](#), 2020, Chris Walkinshaw et al.

[Impact of polyester and cotton microfibers on growth and sublethal biomarkers in juvenile mussels \(Impact des microfibres de polyester et de coton sur la croissance et les biomarqueurs sublétaux chez les moules juvéniles\)](#), 2023, Chris Walkinshaw et al.

[On the horns of a dilemma: Evaluation of synthetic and natural textile microfibre effects on the physiology of the pacific oyster *Crassostrea gigas* \(Un dilemme à résoudre : évaluation des effets des microfibres textiles synthétiques et naturelles sur la physiologie de l'huître du Pacifique *Crassostrea gigas*\)](#), 2023, Camille Détrée et al.



Recommandation sur la gestion des crises du norovirus, étapes finales des négociations de la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et l'initiative pour la résilience de l'eau

- Surveiller attentivement et, le cas échéant, fournir des orientations supplémentaires aux États membres pour la protection des eaux conchylicoles conformément aux dispositions de la directive-cadre sur l'eau. Cela inclut la conception de programmes de surveillance spécifiques, la définition d'objectifs supplémentaires et de mesures ciblées visant à restaurer et protéger la qualité des eaux conchylicoles, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux urbaines résiduaires et les rejets.
- Favoriser l'identification et l'échange de bonnes pratiques, notamment en assurant une communication en temps réel aux secteurs concernés par les rejets d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées dans l'environnement.
- Tenir compte des précédentes recommandations du CCA sur les contaminations au norovirus (novembre 2019⁷, juin 2020⁸ et janvier 2022⁹).

Pour les États membres :

- Assurer une finalisation rapide de l'adoption de l'accord trouvé avec le Parlement européen, puis une transposition dans les délais de la nouvelle directive ;
- Intégrer de manière exhaustive les zones de production conchylicole dans la mise en œuvre de la nouvelle directive :
 - En incluant les norovirus dans la liste des paramètres à surveiller dans les eaux usées afin d'évaluer l'efficacité des traitements des eaux usées pour la réduction des charges de norovirus ;
 - En intégrant des objectifs de réduction de la pollution dans les plans de gestion des eaux urbaines résiduaires sur la base des résultats des paramètres identifiés et contrôlés
 - En appliquant des mesures appropriées de traitement des eaux usées afin de protéger la qualité de l'eau dans ces zones et de la rendre pleinement adaptée aux objectifs fixés. Notamment, en traitant les débordements des eaux pluviales par la mise en place d'un objectif de séparation des réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées domestiques, au-delà de ce qui est déjà prévu dans les plans de gestion intégrée des eaux urbaines résiduaires.

Enfin, le CCA souhaite souligner l'importance de l'initiative pour la résilience de l'eau, initialement annoncée dans le programme de travail 2024 de la Commission, puis mise en attente. Nous demandons à la Commission de poursuivre cette initiative dans les plus brefs délais et d'inclure pleinement les eaux de transition et les eaux côtières dans le champ d'application de cette initiative.

⁷ [Recommandation du CCA sur l'Analyse de l'enquête européenne du norovirus chez les huîtres](#) (novembre 2019)

⁸ [AAC Recommendation on the proposal for a delegated act to amend Annex III to Regulation 853/2004 \(Recommandation du CCA sur la proposition d'acte délégué visant à modifier l'annexe III du règlement 853/2004\)](#) (juin 2020)

⁹ [Recommandation du CCA relative à l'anticipation des contamination norovirale par le biais de la consommation d'antidiarrhéiques](#) (janvier 2022)



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)
Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

Twitter : @aac_europe

<https://aac-europe.org/fr/>